

Évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

(Faculté des sciences de l'éducation)

- **Sommaire de l'évaluation**
- **Plan d'action du doyen**

Conseil universitaire du 10 juin 2014



SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (BEÉPS), créé dans les années 1970, est rattaché à la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ). L'enseignement est sous la responsabilité du Département d'éducation physique. À l'automne 2013, le programme comptait 240 étudiants¹.

Il s'agit d'un programme de 120 crédits, d'une durée de 4 ans et menant à un brevet d'enseignement de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le programme a été l'objet d'une révision en 1997 (CU-97-69) ainsi que d'une refonte en 2002 (CU-2002-75). Bien que le programme soit soumis de façon cyclique à l'évaluation d'un comité d'agrément provincial, il fait l'objet d'une première évaluation périodique institutionnelle.

Évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement

En 2011, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), un comité autonome et indépendant relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une démarche d'évaluation en vue du renouvellement de l'agrément du BEÉPS et des sept autres programmes de formation à l'enseignement offerts par l'Université Laval. Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation soumis par l'Université Laval, des membres du CAPFE ont rencontré divers acteurs concernés par les programmes lors d'une visite à l'Université Laval les 23, 24 et 25 novembre 2011. Dans le rapport du comité visiteur, transmis le 18 janvier 2012, on précise que l'agrément du BEÉPS est renouvelé sans condition jusqu'à la prochaine visite de suivi, soit le 30 mars 2016.

Évaluation du Comité institutionnel d'évaluation des programmes

À l'instar des autres programmes soumis à un agrément, l'Université Laval assume la responsabilité qui lui incombe d'évaluer périodiquement tous les programmes de formation menant à un grade, incluant les programmes donnant accès à un brevet d'enseignement agréés par le CAPFE.

Afin de porter un jugement sur la pertinence et la qualité du programme, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a analysé le dossier d'autoévaluation produit dans le cadre du processus d'agrément, le rapport du comité visiteur et le plan d'action soumis au CAPFE. De plus, pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales (VREAI) a réalisé des sondages en ligne² entre mars et juin 2013 auprès d'étudiants, de diplômés, d'enseignants, de superviseurs universitaires et d'enseignants associés du BEÉPS. Puisque l'évaluation périodique examine des dimensions du programme qui peuvent différer de celles évaluées dans le cadre du processus d'agrément, à la demande du VREAI, des informations complémentaires sur le BEÉPS ont été transmises par la direction de programme.

Forces du programme

Sur la base de l'analyse de la documentation disponible, le CIEP a identifié les forces suivantes :

- L'expertise complémentaire des enseignants et leurs compétences sur le plan pédagogique;
- L'engagement des enseignants dans l'approche-programme;
- La qualité de la formation reconnue par l'obtention d'un agrément sans condition;
- Les stages intégrés à la formation;

1. Ce document utilise le générique masculin dans le seul but d'alléger le texte.

2. Sondages en ligne réalisés par le VREAI auprès de 149 étudiants (sur une possibilité de 239, taux de réponse de 62 %), de 105 diplômés (sur une possibilité de 261, taux de réponse de 40 %), de 12 superviseurs universitaires (sur une possibilité de 78, taux de réponse de 15 %) et de 79 enseignants associés (sur une possibilité de 210, taux de réponse de 38 %). Une table ronde regroupant 11 enseignants du BEÉPS et du baccalauréat en intervention sportive a également été organisée.

- Les nombreuses mesures facilitant le développement des compétences langagières des étudiants;
- L'accompagnement et l'encadrement des étudiants;
- Le sentiment d'appartenance au programme;
- Les activités d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants.

Recommandations

Selon l'analyse du CIEP, les principaux points à améliorer ou à examiner concernent la pertinence et les modalités de certains cours; l'importance accordée à l'évaluation des apprentissages des élèves, à l'adaptation scolaire et à la gestion de classe; le nombre de cours en didactique des sports; les locaux ainsi que le soutien sur le plan technologique. Ces éléments paraissent suffisamment importants pour justifier les recommandations suivantes :

- R1 Que l'on revoie la pertinence et les modalités de certains cours, plus particulièrement le cours *Histoire des Jeux Olympiques d'hiver*.
- R2 Que l'on accorde une plus grande importance à la formation relative à l'évaluation des apprentissages des élèves, à l'adaptation scolaire et à la gestion de classe.
- R3 Que l'on envisage la possibilité d'intégrer un plus grand nombre de cours de didactique des sports.
- R4 Que l'on s'assure que les enseignants et les étudiants aient accès à un soutien adéquat sur le plan technologique.
- R5 Que l'on s'assure que les cours soient offerts dans des locaux adéquats.

Autres points à améliorer ou à examiner

Bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'une recommandation, le CIEP suggère également d'améliorer ou d'examiner les points suivants :

- L'information transmise aux étudiants sur les différents domaines de recherche et les programmes d'études supérieures en lien avec l'éducation physique et la santé;
- Les critères de sélection des étudiants lors de l'admission.

PLAN D'ACTION DU DOYEN

Évaluation périodique
Baccalauréat en enseignement en éducation physique et à la santé

Plan d'action du doyen
Faculté des sciences de l'éducation

22 mai 2014

Introduction

Le programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (BEÉPS), créé dans les années 1970, est rattaché à la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ). L'enseignement est sous la responsabilité du Département d'éducation physique. À l'automne 2013, le programme comptait 240 étudiants¹.

Il s'agit d'un programme de 120 crédits, d'une durée de 4 ans et menant à un brevet d'enseignement de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le programme a été l'objet d'une révision en 1997 (CU-97-69) ainsi que d'une refonte en 2002 (CU-2002-75). Bien que le programme soit soumis de façon cyclique à l'évaluation d'un comité d'agrément provincial, il fait l'objet d'une première évaluation périodique institutionnelle. Avant 1992, le programme de Baccalauréat en éducation physique (BEP) n'avait pas subi de changements importants depuis de nombreuses années. À partir de 1992, des réflexions importantes d'un collectif de professeurs, appelé Collectif en intervention éducative, particulièrement préoccupé par la formation professionnelle des éducateurs physiques, ont permis de jeter les bases d'un nouveau baccalauréat intitulé Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique (BEÉP) qui a vu le jour en 1997. Finalement, en 2001, le MEQ lançait le Programme de formation de l'école québécoise pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Celui-ci rendait du coup officiel l'ajout de l'éducation à la santé à la discipline de l'éducation physique et appelait une refonte du programme. Dorénavant, l'appellation éducation physique et à la santé devra être utilisée. La refonte du programme, tout en poursuivant le travail entrepris dans les années 90, s'appuyait notamment sur le renouvellement du modèle de formation à l'enseignement proposé par le ministère de l'Éducation dans son document intitulé : *La formation à l'enseignement; les orientations; les compétences professionnelles* (2001). Ce modèle renouvelé est abordé dans une optique dite de professionnalisation et d'approche culturelle de l'enseignement et se concrétise par la proposition d'un référentiel de 12 compétences professionnelles sur lequel s'appuie le présent programme.

En 2011, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), un comité autonome et indépendant relevant de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a procédé à une démarche d'évaluation en vue du renouvellement de l'agrément du BEÉPS et des sept autres programmes de formation à l'enseignement offerts par l'Université Laval. Après avoir analysé le dossier d'autoévaluation soumis par l'Université Laval, des membres du CAPFE ont rencontré divers acteurs concernés par les programmes lors d'une visite à l'Université Laval les 23, 24 et 25 novembre 2011. Dans le rapport du comité visiteur, transmis le 18 janvier 2012, on précise que l'agrément du BEÉPS est renouvelé sans condition, pour la période s'étalant du 20 mars 2013 au 31 décembre 2016².

1. Ce document utilise le générique masculin dans le seul but d'alléger le texte.

2. La direction de la FSE précise qu'en septembre 2014, le CAPFE rencontrera les directions des programmes de formation à l'enseignement de l'Université. À la suite de ces échanges, le CAPFE pourra prolonger l'agrément des programmes jusqu'en décembre 2016.

Quant à l'évaluation périodique, elle est globalement très positive. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes met particulièrement en lumière la qualité de la formation offerte, basée sur une approche programme, ainsi que la compétence des enseignants impliqués dans ce programme et leur grande complicité. Cette qualité est d'ailleurs reconnue par le MELS qui a renouvelé sans condition l'agrément du programme pour cinq années. Des recommandations sont néanmoins formulées par le CIEP pour en améliorer certains aspects. La Faculté des sciences de l'éducation entend donner suite aux recommandations formulées par les membres du CIEP.

Principales forces du programme

- L'expertise complémentaire des enseignants et leurs compétences sur le plan pédagogique;
- L'engagement des enseignants dans l'approche programme;
- La qualité de la formation reconnue par l'obtention d'un agrément sans condition;
- Les stages intégrés à la formation;
- Les nombreuses mesures facilitant le développement des compétences langagières des étudiants;
- L'accompagnement et l'encadrement des étudiants;
- Le sentiment d'appartenance au programme;
- Les activités d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants.

Principaux points à améliorer

- La pertinence et les modalités de certains cours, plus particulièrement le cours *Histoire des Jeux olympiques d'hiver*;
- L'importance donnée à la formation relative à l'évaluation des apprentissages des élèves, à l'adaptation scolaire et à la gestion de classe;
- L'intégration d'un plus grand nombre de cours de didactique des sports;
- L'accès des enseignants et des étudiants à un soutien adéquat sur le plan technologique;
- L'adéquation des locaux.

Autres points à examiner

- L'information transmise aux étudiants sur les différents domaines de recherche et les programmes d'études supérieures en lien avec l'Éducation physique et à la santé;
- Les critères de sélection des étudiants lors de l'admission.

Recommandations

Recommandation 1

Que l'on revoie la pertinence et les modalités de certains cours, plus particulièrement le cours *Histoire des Jeux olympiques d'hiver*.

Dans son rapport, le CIEP indique que «*les étudiants, les diplômés et les enseignants sont généralement satisfaits des activités de formation. En effet, la plupart des étudiants (90 %) considèrent que la matière est bien couverte par l'ensemble des cours. Le contenu des cours est à jour, selon 91 % des étudiants et 89 % des diplômés*».

En ce qui a trait au cours *Histoire des Jeux olympiques d'hiver* (EPS-1307) offert en 3^e année du programme, il vise à fournir aux étudiants des éléments de culture générale relatifs à l'évolution des Jeux olympiques en lien avec l'histoire et la philosophie et constitue l'un des rares cours offerts à distance dans le programme du BEÉPS. Cela peut expliquer les remarques de certains étudiants concernant les modalités de ce cours. Il convient néanmoins de mentionner que les commentaires recueillis auprès de quelques étudiants et diplômés, à l'effet de revoir la pertinence et les modalités de ce cours, proviennent de 9 personnes sur 105. Chez les étudiants de 3^e année, 8/39 et 9/39 ont fait le même genre de remarques pour deux questions différentes (structure du programme et points à améliorer), tendance que l'on ne retrouve pas chez les étudiants de 4^e année. Au total, une proportion d'environ 10 % des étudiants de 3^e et 4^e année sondés se montrent insatisfaits de certains aspects du cours *Histoire des Jeux olympiques d'hiver* (EPS-1307). Ces remarques ne nous apparaissent cependant pas représentatives de la majorité des étudiants et diplômés consultés.

Mentionnons en outre que, depuis que ce cours est offert, de nombreuses améliorations y ont été apportées, notamment en ce qui a trait aux modalités d'évaluation. Par ailleurs, la direction de programme, qui a assuré un suivi étroit de ce cours depuis sa mise à distance, affirme que les notes de cours sont très bien faites. Tout cours est évidemment perfectible et il importe de prendre en considération les résultats des évaluations de manière à y apporter les ajustements requis. Toutefois, sa pertinence dans un programme qui vise à former des enseignants cultivés ne nous semble pas devoir être remise en cause, même si, parmi les étudiants se destinant à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé, certains n'en perçoivent pas la pertinence.

Actions à mener :

A.1.1. Nous comptons poursuivre le travail d'amélioration continue qu'exige tout cours, en particulier les cours à distance dont les modalités d'encadrement et d'évaluation doivent tenir compte des évaluations qu'en font les étudiants.

Recommandation 2

Que l'on accorde une plus grande importance à la formation relative à l'évaluation des apprentissages des élèves, à l'adaptation scolaire et à la gestion de classe.

Notons que cette recommandation se retrouve dans pratiquement tous les rapports d'évaluation des programmes de formation à l'enseignement (BES, BEPÉP, BEÉPS) à l'exception du programme de BEPT. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le cas du BEPÉP, l'obligation de former à l'ensemble des

compétences attendues limite la distribution des crédits de formation supplémentaires pour certains aspects considérés dans les consultations comme insuffisants. C'est ce qu'on appelle l'économie générale d'un programme qui, dans le cas du BEÉPS, comporte 120 crédits, répartis sur 4 ans. Il faut donc sortir de la seule logique des crédits supplémentaires de formation initiale, particulièrement dans le cadre d'une approche programme qui mise sur la concertation et la convergence des interventions pour assurer la cohérence du programme.

Dans son rapport, le CIEP mentionne d'ailleurs que *l'approche programme représente une force du programme, selon les enseignants. Dans le rapport du CAPFE, on précise que la concertation du personnel enseignant dans le programme de BEÉPS est plus étendue que dans tous les autres programmes de formation à l'enseignement de l'Université Laval : « On y trouve plusieurs éléments d'une approche programme, soit une vision partagée du travail de formation, une connaissance mutuelle des interventions faites par les collègues, des projets spéciaux harmonisés avec le développement des compétences professionnelles, un compagnonnage efficace avec les chargés de cours et, surtout, une mobilisation des collègues, une attitude optimiste, audacieuse et mobilisatrice. »*

De façon générale, les consultations témoignent en effet d'une convergence (employeurs, diplômés et étudiants, et cela sur plus d'une question) quant au constat d'une insuffisance de formation concernant la gestion de l'intervention auprès des élèves présentant des handicaps et des difficultés d'apprentissage ou de comportement. Ainsi, dans le rapport du CIEP, on mentionne que *plusieurs diplômés souhaitent que la formation soit davantage axée sur la gestion de classe et la réalité du milieu scolaire (ex. : élèves ayant des difficultés de comportement, relation avec les parents, enseignement dans les milieux défavorisés)*. Il convient toutefois de noter une certaine confusion dans les consultations, qui traverse l'ensemble des programmes de formation à l'enseignement, autour du concept de gestion de classe qui est en soi un concept très large (organisation de l'apprentissage en groupe-classe et relation maître-élèves), mais qu'on semble utiliser en l'associant plus spécifiquement à la gestion des élèves présentant des handicaps et des difficultés d'apprentissage ou de comportement et au défi que pose l'enseignement en milieux défavorisés.

Par ailleurs, dans le domaine de l'adaptation scolaire tout particulièrement, il convient de faire la part entre ce qui relève de la formation initiale et ce qui appartient au développement professionnel et à la formation continue. Rappelons que le mandat de la formation initiale est de former des novices suffisamment compétents pour entrer dans la profession et non des experts. Dans le domaine de la gestion de classe, où les enseignants sont effectivement confrontés à des classes plurielles dans lesquelles peuvent se retrouver des enfants issus de différents milieux et présentant souvent une diversité de handicaps ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, on peut comprendre que l'enseignant débutant ne se sente pas parfaitement outillé. Certains enseignants d'expérience se sentent parfois eux-mêmes déstabilisés par cette diversité. Néanmoins, dans ce domaine où les problèmes de pratique sont très contextualisés, les compétences se développent surtout dans l'expérience même de la pratique. Le programme doit certes se préoccuper d'une formation des étudiants à la gestion de classe, mais celle-ci doit être considérée comme la première étape d'une formation qui se poursuit en contexte d'expérience de pratique, selon les besoins de la tâche qui est dévolue à l'enseignant et les changements qui interviennent dans la prescription de cette tâche.

Dans la formation au BEÉPS, la gestion de classe est abordée de façon importante en première année dans le cadre de modules de formation portant sur 1) l'organisation préventive en ÉPS; 2) la gestion de la discipline dans une perspective éducative en EPS; et 3) l'efficacité des modes d'organisation en ÉPS. Par la suite, ces savoirs opérationnels sont mis à contribution dans les expériences d'enseignement que vivent les étudiants lors des quatre années de leur programme. Par ailleurs, deux cours offerts en 3^e année, soit

« Élèves en difficulté au primaire et au secondaire » et « Affectivité et habiletés relationnelles en ÉPS » s'inscrivent directement dans la formation à la gestion de classe. De plus, la gestion de la classe constitue le thème majeur du 3^e stage en milieu scolaire. Enfin lors de la 8^e session du programme, les étudiants réalisent un travail d'intégration substantiel portant spécifiquement sur la gestion de la classe et de la discipline dans une perspective éducative.

Dans le domaine de l'évaluation des apprentissages, il faut reconnaître que la formation à l'évaluation est complexe, particulièrement dans le cadre d'une approche par compétence où le rôle de l'évaluation ne se limite pas à sanctionner des acquis, mais où l'évaluation doit être mise au service du développement de compétences chez les élèves. Dans le domaine de l'éducation physique et à la santé, la compétence à évaluer est indissociable des compétences à observer et à analyser, ce qui représente sans contredit un défi important pour la formation. La direction de programme reconnaît qu'en dépit des efforts menés jusqu'à présent pour améliorer cette composante de la formation, l'évaluation des apprentissages (et par conséquent des compétences) demeure l'aspect le plus faible du programme. Certains éléments relatifs à l'évaluation des compétences sont travaillés dans les cours. Néanmoins, ces éléments demeurent un peu trop dispersés de sorte que les étudiants ont sans doute du mal à percevoir ce qui, dans les cours, se rapporte à une formation à évaluer.

Actions à mener :

A.2.1 En ce qui a trait à *l'adaptation des interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap (C7)*, la formation à la gestion de la classe et de la discipline occupe déjà beaucoup de place dans le programme et il est difficile de faire plus dans le cadre d'une formation initiale.

A.2.2. En ce qui a trait à l'évaluation des apprentissages, une attention particulière sera portée à la compétence 5, relative à *l'évaluation de la progression des apprentissages et du degré d'acquisition des compétences des élèves pour les contenus à faire apprendre (C5)*. D'ailleurs, dans le plan d'action transmis au CAPFE, on peut lire que « *les cours à caractère didactico-pédagogique seront remaniés de façon à mieux articuler les contenus, les activités d'apprentissage et les situations évaluatives au profit d'une progression plus efficiente pour développer les compétences en cause.* » La direction de programme entend ainsi concevoir un plan de développement de la compétence à évaluer de manière à contrer la dispersion dans les cours des éléments relatifs à l'évaluation des compétences qui y sont actuellement travaillés. Elle souhaite également exploiter davantage la vidéo pour soutenir l'observation et l'analyse des compétences des élèves, qui constituent des composantes essentielles de la compétence à évaluer. En outre, la mise en place d'un laboratoire virtuel d'analyse de prestations motrices permettra aux étudiants de développer des habiletés d'analyse et d'expérimenter diverses modalités d'évaluation en différé. Ce laboratoire est en voie de développement.

Recommandation 3

Que l'on envisage la possibilité d'intégrer un plus grand nombre de cours de didactique des sports.

Dans le rapport du CIEP, il est mentionné que *des diplômés et des étudiants jugent important que le programme offre un plus grand nombre de cours de didactique des sports*. Mais là encore, il faut prendre en compte l'économie générale du programme. Mentionnons également que ces commentaires n'ont été formulés que par 4 diplômés sur 105 interrogés. S'il peut paraître souhaitable d'accroître le nombre de cours de

didactique, l'ajout de cours pose le problème de leur place dans un programme déjà chargé. Par ailleurs, le choix qui a été fait de miser sur une approche programme a précisément pour but de favoriser l'intégration à plusieurs cours de diverses composantes de la formation. C'est notamment le cas de la didactique des sports qui se trouve fortement intégrée aux cours à caractère didactico-pédagogique.

Actuellement, les étudiants doivent suivre quatre cours de didactique des sports, de deux crédits chacun, parmi un choix de 16 cours. Il est impossible de leur offrir une didactique de tous les sports. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette dimension est intégrée à plusieurs autres cours. Pour les étudiants qui suivent l'ensemble de la formation, il n'y a pas d'équivalence accordée pour l'une ou l'autre des didactiques des sports. Lorsque les étudiants ont une très bonne connaissance et pratique d'un sport, plutôt que de leur accorder une équivalence, ils sont encouragés à s'inscrire dans une didactique d'un sport qu'ils connaissent moins de manière à élargir leur répertoire le plus possible. Mentionnons en outre que, tout comme dans le cas de la formation à l'adaptation scolaire et à la gestion de classe, la didactique des sports relève en bonne partie de la formation continue. Dans le respect de l'économie générale d'un programme de formation à l'enseignement, qui ne peut prétendre former pour toutes les situations et toutes les éventualités, il importe de clarifier, y compris auprès des étudiants eux-mêmes, ce qui relève de la formation initiale et ce qui appartient plutôt au développement professionnel et à la formation continue.

Actions à mener :

A.3.1. Rappelons que les étudiants disposent déjà d'un vaste choix de cours de didactique des sports parmi lesquels ils doivent en suivre quatre. À défaut de pouvoir ajouter aux crédits obligatoires des cours spécifiquement dédiés à la didactique des sports et puisque plusieurs autres cours intègrent déjà des composantes de nature didactique, il s'agirait surtout de rendre plus visibles pour les étudiants les composantes de didactique des sports abordés dans d'autres cours. Par ailleurs, il convient de les sensibiliser davantage à l'importance de la formation continue dans ce domaine. Enfin, il est à noter que la direction de programme permet aux étudiants de suivre plus de quatre cours de didactique sportive lorsqu'il y a des places disponibles. Un étudiant a déjà complété huit cours de didactique sportive de cette façon.

Recommandation 4

Que l'on s'assure que les enseignants et les étudiants aient accès à un soutien adéquat sur le plan technologique

La Faculté des sciences de l'éducation est bien consciente de cette problématique qui est d'ailleurs commune aux programmes de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé et en intervention sportive. Elle sera d'ailleurs abordée de la même façon pour ces deux programmes qui partagent en outre les mêmes ressources.

Dans le rapport du CIEP, on note que « *les ressources matérielles et documentaires sont généralement appréciées des étudiants et des diplômés. Par ailleurs, les enseignants soulignent l'insuffisance de personnel pour le soutien technologique* ». Dans son rapport d'autoévaluation, le BEÉPS mentionne que « *pour offrir une bonne formation en éducation physique et à la santé, il est impératif que nous ayons accès à un service technologique adapté à nos besoins. Le CSRT [Centre de services et de ressources en technopédagogie] de la FSÉ souhaite volontiers nous aider. Par contre, il ne peut répondre adéquatement aux besoins de tous les jours* ». Dans ce rapport, on précise que « *la demande étant en constante expansion, le service ne réussit pas à répondre à toutes les requêtes, si*

importantes soient-elles. Ceci est particulièrement vrai pour les étudiants du BEÉPS qui doivent avoir accès à de l'équipement spécialisé pour l'analyse et le montage vidéo (analyse de l'enseignement). Nous sommes ainsi limités par la capacité de stockage des serveurs de la FSÉ. Nous travaillons cependant avec le CSRT pour résoudre ce problème.

La direction du programme du BEÉPS reconnaît les nombreuses avancées qui ont été faites dans le courant de l'année avec l'aide du Centre de service et de ressources technopédagogiques (CSRT).

Au cours de la dernière année, des dossiers étudiants ont été créés sur des serveurs afin d'y déposer des prestations d'enseignement réalisées par les étudiants. Chaque dossier étudiant est privé en ce sens que les autres étudiants n'y ont pas accès. Par contre, les enseignants autorisés peuvent avoir accès aux documents vidéo versés dans ces dossiers. Il est donc maintenant possible d'archiver périodiquement des documents vidéo qui permettront éventuellement aux étudiants : de s'engager dans un véritable processus de régulation de leur enseignement et de constater l'évolution de leurs habiletés d'enseignement durant leur formation initiale. Par ailleurs, des documents de nature publique sont aussi déposés sur ces serveurs et peuvent être analysés par tous les étudiants d'une même cohorte. Au cours des prochaines semaines, plus de 250 situations d'enseignement réalisées par les étudiants du BEÉPS pourront potentiellement être versées sur ces serveurs.

Il n'en demeure pas moins que les ressources de ce centre, notamment en termes de personnels qui doivent offrir un soutien continu à l'ensemble des programmes de la Faculté, ne sont pas en mesure de répondre aux demandes spécialisées des programmes de BEÉPS et de BIS. Il en va de même des ressources technopédagogiques spécialisées que requièrent ces programmes. Par exemple, on mentionne que les étudiants devraient avoir accès à de l'équipement spécialisé pour l'analyse et le montage vidéo (analyse de la performance, analyse de l'enseignement). Les enseignants souhaitent, pour leur part, avoir accès à un laboratoire de la performance. Tout en reconnaissant la légitimité de ces demandes, la Faculté ne dispose pas de ressources financières lui permettant d'offrir de tels services. Aussi, les actions à mener doivent-elles être envisagées à la fois dans le court, le moyen et le long terme.

Actions à mener :

A.4.1 Une première démarche à court terme va consister à effectuer une analyse exhaustive des besoins du programme et à examiner, en concertation avec la Faculté et le CSRT, quels sont les besoins auxquels la Faculté et le CSRT sont en mesure de répondre et quels sont ceux qui exigent des ressources supplémentaires.

A.4.2 La faculté compte également déposer une demande au CAP (Comité d'appui au partenariat) afin de disposer de l'appui financier nécessaire pour le développement d'un laboratoire d'analyse de la performance qui servira aussi bien au programme du BIS qu'à celui du BEÉPS.

A.4.3 La question de l'infrastructure et des ressources technopédagogiques n'est pas indépendante de celle des espaces d'apprentissage. Une réflexion est actuellement menée, au sein de la Faculté, sur l'aménagement de nouveaux espaces physiques d'apprentissage pouvant répondre aux différents besoins de formation des divers programmes de la Faculté. Une demande sera faite au CAP pour l'aménagement de ces espaces.

Recommandation 5

Que l'on s'assure que les cours soient offerts dans des locaux adéquats.

La Faculté des sciences de l'éducation est très sensible à la problématique des locaux pour l'ensemble de ses programmes. Mais cette problématique est particulièrement criante pour les programmes du BEÉPS et du BIS qui sont situés au PEPS. Dans son rapport d'autoévaluation, le BEÉPS déplore à la fois la désuétude et le manque de disponibilité des locaux que doivent se partager trois programmes, le BIS, le BEÉPS et KIN (kinésiologie) en plus du service des activités sportives. De plus, le Département d'éducation physique, dont relèvent les programmes du BEÉPS et du BIS, ne dispose d'aucun laboratoire de recherche et d'enseignement.

Dans son rapport, le CIEP souligne que *« l'état des locaux utilisés pour l'enseignement est un point important à améliorer, selon les enseignants consultés. Ils précisent que les salles de classe situées au PEPS sont désuètes, malpropres, de petite taille, mal organisées, bruyantes. Ils souhaitent que des salles de classe soient réservées exclusivement à l'enseignement³. Selon la plupart des étudiants (60 %), les salles de classe ne sont pas appropriées en fonction de la taille des groupes et des approches pédagogiques. Des diplômés ont également soulevé plusieurs observations défavorables envers les locaux. »*

La Faculté a l'intention de mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer la qualité des locaux. Il faut cependant comprendre que le réaménagement et l'acquisition de nouveaux locaux pour les programmes concernés doivent aussi constituer une priorité institutionnelle. En effet, les ressources financières de la Faculté ne lui permettent pas, seules, de donner suite à cette recommandation. Elle compte néanmoins assumer sa part de responsabilité dans la recherche d'un financement lui permettant à moyen et à plus long terme d'investir dans l'aménagement de locaux et de laboratoires adaptés aux besoins de formation de ses différents programmes.

Actions à mener

Ces actions concernent aussi bien le programme du BIS que celui du BEÉPS.

A.5.1. Mener une analyse exhaustive des besoins en termes d'espaces physiques d'apprentissage.

A.5.2 Parmi les demandes que la Faculté se propose de déposer au CAP (Comité d'appui au partenariat) dans le cadre de la grande campagne du FUL, l'une d'elles concerne précisément les environnements physiques d'apprentissage.

Autres points à examiner

L'information transmise aux étudiants sur les différents domaines de recherche et les programmes d'études supérieures en lien avec l'Éducation physique et à la santé

³. La construction du nouveau PEPS n'a rien changé aux problèmes liés aux salles de classe utilisées pour l'enseignement.

Nous n'avons pas de processus formel pour faire la promotion des différents domaines de recherche et des programmes d'études supérieures. Le manque de ressources professorales constitue la principale raison de cette carence, notre capacité d'accueil étant limitée. Nous prévoyons toutefois inclure dans le cours de *Synthèse de fin d'études* une séance d'information afin de faire connaître les programmes d'études supérieures de la FSÉ et de permettre à chacun des professeurs du DÉP d'expliquer succinctement ses orientations de recherche.

Les critères de sélection des étudiants lors de l'admission.

Le meilleur prédicteur de la réussite des étudiants du BEÉPS est leur cote de rendement collégial. Plus la cote est faible, plus les chances de succès diminuent. Dans ce contexte, le recrutement de candidats ayant de meilleurs dossiers suppose que l'on hausse le seuil de la cote de rendement collégial minimale pour être admis au BEÉPS. Cependant, cela risquerait de compromettre l'atteinte du contingentement du BEÉPS qui est fixé à 64 étudiants par année.

Échéancier et responsabilité de la mise en œuvre du plan d'action

Éléments du plan d'action	Date anticipée de réalisation*	Responsable
<p>R1 : Que l'on revoie la pertinence et les modalités de certains cours, plus particulièrement le cours <i>Histoire des Jeux olympiques d'hiver</i>.</p> <p>a) Veiller à apporter des ajustements ou des améliorations au cours en fonction des évaluations qui en sont faites</p>	<p>Automne 2014- Hiver 2015</p>	<p>a) Direction et comité de programme, professeur ou chargé de cours responsable du cours</p> <p>b) Soutien du CSRT</p>
<p>R2 : Que l'on accorde une plus grande importance à la formation relative à l'évaluation des apprentissages des élèves, à l'adaptation scolaire et à la gestion de classe.</p> <p>a) Rendre plus visibles et plus explicites dans les cours les aspects relatifs à la gestion de classe qui y sont abordés</p> <p>b) Concevoir un plan de développement de la compétence à évaluer en mettant en relation les personnes impliquées dans le projet de formation</p>	<p>Automne 2014- Hiver-2015</p>	<p>a) Direction et comité de programme, professeurs et chargés de cours intervenant dans les cours concernés.</p> <p>b) Direction de programme et comité de programme avec l'aide du CSRT</p>

c) Exploiter davantage la vidéo pour soutenir l'observation et l'analyse des compétences des élèves	Hiver 2015 Automne 2016	
R3 : Que l'on envisage la possibilité d'intégrer un plus grand nombre de cours de didactique des sports.		
a) Rendre plus visibles pour les étudiants les composantes de didactique des sports abordés dans d'autres cours	Automne 2014 Hiver 2015	a) Direction et comité de programme, professeurs et chargés de cours intervenant dans les cours concernés
R4 : Que l'on s'assure que les enseignants et les étudiants aient accès à un soutien adéquat sur le plan technologique.		
a) Analyse exhaustive des besoins b) Dépôt d'une demande au CAP	Printemps 2014 1 ^{er} juin 2014	a) Direction de programme en lien avec direction de la Faculté et CSRT
R5 : Que l'on s'assure que les cours soient offerts dans des locaux adéquats.		
a) Analyse exhaustive des besoins b) Dépôt d'une demande au CAP c) Réaménagement des espaces d'apprentissage	Printemps 2014 1 ^{er} juin 2014 À plus long terme et à déterminer	a) Direction de programme en lien avec direction de la Faculté et CSRT

* Il convient de mentionner que les actions entreprises ou à entreprendre vont se poursuivre, les mesures d'amélioration d'un programme devant s'inscrire dans la continuité tout en tenant compte des recommandations du CAPFE.

Conclusion

Rappelons que les programmes d'enseignement étant soumis à l'évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) du MELS, c'est la première fois que le programme du BEÉPS est soumis à une évaluation institutionnelle. Celle-ci a permis d'apporter sur le programme un regard complémentaire à celui du CAPFE. Tout en soulignant la pertinence et la qualité du programme, particulièrement au regard de l'approche programme qui y a été développée et de la grande concertation entre les formateurs, le rapport du CIEP permet de dégager un certain nombre d'aspects à améliorer. C'est dans une perspective d'amélioration continue du programme, tenant compte à la fois de la nécessité de

préservé l'approche programme tout en répondant le mieux possible aux besoins de formation et aux exigences de qualification à la profession, que s'inscrit le plan d'action proposé.

Remerciements

À la suite de l'examen du rapport d'autoévaluation, des consultations menées auprès des étudiants, des diplômés, des professeurs, chargés de cours et responsables de formation pratique, des employeurs, ainsi que du rapport d'évaluation du CAPFE, la Faculté tient à remercier sincèrement ceux qui ont participé à cet important exercice d'évaluation du programme. Nous remercions particulièrement la direction de programme du BEÉPS de même que le Vice-rectorat aux études et aux activités internationales pour leur contribution à la qualité de cette évaluation.

Marcel Monette,
Doyen de la Faculté des sciences de l'éducation